Réf. Farde e-Assemblées : 2522116

N° OJ : **74**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Culture et Tourisme.- Fondation d'utilité publique "Fondation Maurice Béjart".- Subsides : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 10.000,00 EUR à l'attention de la fondation d'utilité publque "Fondation Maurice Béjart", répartis comme suit:

- 5.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;
- 5.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :